

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE

S/11857  
22 octobre 1975

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

**NOTE DU SECRETAIRE GENERAL**

Dans le cadre de l'examen par le Conseil de sécurité de la situation en ce qui concerne le Sahara occidental, le Secrétaire général distribue ci-joint le texte des lettres qui lui ont été adressées par le représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, le 6 mai, le 14 juillet et le 25 août 1975, conformément à la demande formulée par le représentant de l'Espagne à la 1849ème séance du Conseil de sécurité, le 20 octobre 1975 (voir S/PV.1849, p. 4 et 5).

Annexe I

Lettre datée du 6 mai 1975, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention les déclarations faites par Sa Majesté Hassan II le 28 avril dernier à la chaîne radiophonique française "France Inter", déclarations qui ont été largement diffusées par les agences de presse internationales.

Dans ces déclarations, le Roi du Maroc a parlé du processus de décolonisation du Sahara dans des termes qui, de l'avis de mon gouvernement, sont incompatibles avec les buts et principes établis dans la Charte des Nations Unies et avec les résolutions adoptées par l'Assemblée générale au sujet de la décolonisation dudit territoire.

Entre autres choses, à propos de la présence de forces armées marocaines à la frontière du Sahara, Sa Majesté a affirmé : "pourquoi cette armée existe-t-elle là-bas" (zone sud du Maroc)? "Pour deux raisons : d'abord, pour affirmer la présence marocaine, ensuite et surtout pour servir de cadre - à tous les échelons - à la marche inexorable que ne manquera pas de faire le peuple marocain, roi en tête, si jamais des esprits chagrins ou des esprits légers venaient à entamer le processus d'autodétermination dans le Sahara".

Le processus d'autodétermination qui est en cours au Sahara n'est pas, comme prétend le laisser entendre le Roi du Maroc, le fait d'esprits légers, mais bien l'expression de la volonté des Nations Unies, fondée sur la Charte et sur la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et clairement définie dans une longue série de résolutions sur le Sahara - dont beaucoup, lorsqu'elles ont été adoptées, ont bénéficié du vote favorable du Maroc - où se trouve reconnu le droit du peuple saharien à la libre détermination et à l'indépendance et où sont fixées les voies par lesquelles ce droit doit s'exercer.

Les affirmations de Sa Majesté Hassan II ne sont pas seulement surprenantes parce qu'elles supposent un mépris évident de la doctrine des Nations Unies au sujet de la décolonisation du Sahara, ceux qui l'ont formulée et qui veulent l'appliquer se voyant qualifiés d'esprits amers ou légers, mais également, chose encore bien plus importante, parce qu'elles constituent implicitement une grave menace et une intimidation intolérable pour le peuple saharien à un stade essentiel de son processus d'autodétermination qui doit être garanti par les Nations Unies.

Comme vous le savez, c'est le 12 mai prochain que doit arriver dans le territoire une mission du Comité spécial envoyée à la suite de l'offre que j'ai eu le plaisir de faire au nom de mon gouvernement à la Quatrième Commission, le 4 décembre 1974. Tous les moyens nécessaires seront mis à la disposition de ladite mission pour qu'elle puisse s'acquitter pleinement du mandat qui lui a été conféré par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et pour qu'elle puisse en conséquence vérifier la situation réelle qui existe dans le territoire et la volonté du peuple saharien quant à la manière d'exercer son droit à la libre détermination.

Il semble que les déclarations de Sa Majesté Hassan II auxquelles je me suis référé aient pour objet d'intimider le peuple saharien en le menaçant de façon non déguisée d'une marche marocaine, c'est-à-dire l'emploi de la force pour empêcher l'autodétermination, ce qui est contraire aux buts et objectifs des Nations Unies. Les paroles qui suivent, prononcées par Sa Majesté Hassan II lors de ladite interview à France Inter, sont tout aussi incompatibles avec le but élevé de paix des Nations Unies : "Même si le Sahara pourrit, ce pourrissement ne peut être qu'en faveur du Maroc".

Le Maroc, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et pays de la zone considérée, est tenu d'y maintenir la paix et la sécurité, et il est donc surprenant qu'il estime favorable à ses intérêts la détérioration éventuelle de la paix au Sahara.

Mon gouvernement, en sa qualité de Puissance administrante, tient à porter ces faits à votre connaissance et vous prie de communiquer la présente note au Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et au Président de la Mission de visite au Sahara, ainsi que de la faire distribuer comme document de l'Assemblée générale au titre du point 23 de la liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trentième session.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Espagne  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Jaime de PINIÉS

Annexe II

Lettre datée du 14 juillet 1975, adressée au Secrétaire général par  
le représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

Dans une lettre datée du 6 mai dernier (document A/10082), j'ai appelé votre attention sur certaines phrases prononcées par Sa Majesté le Roi du Maroc dans des déclarations faites le 28 avril à la chaîne radiophonique "France-Inter", phrases qui constituaient une manoeuvre d'intimidation et une menace de recours à la force incompatibles avec les principes de la Charte et les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la décolonisation du Sahara occidental.

Le 26 mai dernier, le Gouvernement marocain a fait au sujet du Sahara occidental une déclaration publiée sous la cote A/10097, dont je cite le paragraphe suivant : "Le Gouvernement de Sa Majesté tient à rappeler à ce propos les termes des différentes déclarations faites par Sa Majesté le Roi."

Parmi ces "différentes déclarations" figure sans nul doute celle faite à "France-Inter", qui est mentionnée plus haut et que le Gouvernement marocain fait nettement sienne. Mais il existe une série d'autres déclarations, les unes antérieures à celle du 26 mai et les autres postérieures, qui ont précisément pour dénominateur commun la menace du recours à la force et que je vais rappeler ci-après, en soulignant d'avance leur gravité et leur répétition et en précisant plus loin que, dans certains cas, ces menaces se sont déjà concrétisées par des voies de fait, ce qui m'amènera finalement à conclure à la nécessité urgente d'envoyer dans le territoire un représentant personnel de Votre Excellence qui puisse vérifier la façon dont se détériorent les conditions de sécurité indispensables au déroulement d'un processus pacifique de décolonisation et vous tenir informé de la situation avec exactitude.

Le 11 juin 1974, le Ministère de l'information du Maroc a publié un communiqué concernant l'audience accordée par Sa Majesté au Comité exécutif de l'Istiqlal, dans lequel il est dit qu'il est "nécessaire que les Forces armées royales s'associent à la tâche de libération des territoires marocains".

Le 11 juillet 1974, à l'occasion de la Journée de la jeunesse, Sa Majesté a dit à propos du Sahara : "Il faut donc faire en sorte que cette année soit une année de mobilisation à l'intérieur et à l'extérieur pour recouvrer nos territoires".

Le 3 septembre 1974, dans un discours prononcé à Tarfaya, Sa Majesté a dit qu'elle "espérait qu'elle ne se verrait pas obligée d'utiliser la violence pour recouvrer le territoire".

Le 17 septembre 1974, au cours d'une conférence de presse, Sa Majesté a dit : "Si la situation doit pourrir, il m'appartient d'en être la cause."

Le 18 octobre 1974, à l'occasion de la fin du Ramadan, Sa Majesté a parlé de la "bataille pour libérer et recouvrer le Sahara".

Le 17 juin 1975, dans le discours inaugural qu'elle a prononcé devant le Conseil supérieur de la promotion nationale et du plan de développement, Sa Majesté a dit : "recouvrer le Sahara occidental est pour le Maroc une question de vie ou de mort". Elle a ajouté ultérieurement : "nous devons nous y employer avec le sourire et avec la plus grande confiance, même si cela doit nous conduire sur le champ de bataille".

Le 8 juillet dernier, à l'occasion de la fête de la jeunesse, à Marrakech, Sa Majesté a déclaré : "La bataille pour recouvrer notre Sahara a commencé politiquement et militairement."

Passant des menaces aux voies de fait, il s'est produit de nombreux incidents dont il est fait état dans ma note No 111 du 9 juillet 1975.

Etant donné la situation créée au Sahara occidental par suite des menaces qui ont été proférées et des actes de violence qui ont été commis, le Gouvernement espagnol estime que la présence d'un représentant personnel de Votre Excellence dans le territoire serait très utile et contribuerait au maintien de la paix et de la sécurité; c'est pourquoi, au nom de mon gouvernement, je vous prie de bien vouloir désigner un représentant personnel et prendre les mesures nécessaires pour qu'il se rende de toute urgence au Sahara occidental.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Espagne  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Jaime de PINIES

Annexe III

Lettre datée du 25 août 1975, adressée au Secrétaire général par  
le représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Par des lettres datées du 6 mai 1975 (document A/10082) et du 14 juillet 1975, j'ai appelé votre attention sur certaines phrases ou paragraphes de déclarations et de discours prononcés par Sa Majesté Hassan II du Maroc qui constituaient une manœuvre d'intimidation et une menace de recours à la force incompatibles avec les principes de la Charte et les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la décolonisation du Sahara occidental.

De même, par des lettres datées des 9 et 29 juillet et du 8 août 1975, je vous ai informé de nombreux incidents qui, fomentés de l'extérieur (généralement à partir du Maroc), se sont produits dans le territoire au cours des derniers mois.

Comme suite aux lettres susmentionnées, je tiens à appeler votre attention sur divers passages du discours prononcé par le Roi du Maroc le 20 août dernier à l'occasion du vingt-deuxième anniversaire du 20 août 1953, tels qu'ils ont été reproduits et commentés par la presse marocaine et par diverses agences de presse internationales.

Journal "Le matin" (Rabat) :

"Dans son discours à la nation prononcé hier à Fès à l'occasion du vingt-deuxième anniversaire du 20 août 1953, Sa Majesté Hassan II rappela la profonde signification que revêt cet anniversaire qui personnifie la symbiose existant entre le roi et son peuple et marque le premier coup porté contre le colonialisme dans le monde et en particulier en Afrique.

En ce jour du 20 août 1953, le roi, le peuple et l'armée de libération ont lutté ensemble pour l'indépendance et vont maintenant lutter toujours ensemble pour parachever l'intégrité territoriale, affirma Sa Majesté Hassan II.

Afin que le Maroc soit toujours respecté, jouissant de l'estime générale, le souverain exhorta son peuple à redoubler d'efforts afin d'assurer au royaume un développement harmonieux, seul gage permettant de préserver le pays des convoitises de toutes sortes.

Après avoir rappelé que ses propos à l'adresse de son peuple sont toujours empreints de franchise, le souverain, analysant la question du Sahara, expliqua que son peuple avait opté pour les moyens diplomatiques afin de récupérer ses territoires spoliés, n'excluant pas la possibilité de recourir à la lutte armée si les moyens pacifiques n'aboutissaient pas.

D'autre part, le souverain nota que le Maroc attend à présent l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice et l'Assemblée des Nations Unies mais, en tout état de cause, le Maroc recouvrera ses droits sur ses provinces spoliées quels que soient les résultats des décisions de la CIJ et de l'ONU, insistant sur le fait que notre entrée au Sahara se fera avant la fin de l'année.

Parlant de l'attitude vis-à-vis de notre Sahara observée par les autres pays frères et amis, le souverain indiqua que le Maroc était disposé, le cas échéant, à revoir sa politique à l'égard de ces pays et à procéder aux révisions les plus déchirantes, annonçant par ailleurs que notre pays était prêt à consentir tous les sacrifices.

Abordant le problème de la récupération de notre Sahara, Sa Majesté le roi rappela que le Maroc, dans sa lutte pour l'indépendance, avait une chance sur 1 000 de réussir, et il a réussi, or, dans les conditions les plus pessimistes, les chances du Maroc de récupérer son Sahara sont de l'ordre de 50 p. 100.

Ainsi, le Maroc doit à cette fin se mobiliser à tous les niveaux afin d'accélérer son développement intérieur et faire en sorte que l'affaire du Sahara, malgré son importance, n'éclipse pas la bonne marche des affaires de la nation.

Le Maroc doit en effet, a ajouté Sa Majesté le roi, poursuivre ses efforts, en effectuant des forages, en construisant des usines, des écoles, en édifiant des barrages, etc.

Par ailleurs, Sa Majesté a souligné que l'affaire du Sahara était, pour nous, aussi importante que l'affaire palestinienne, qu'il était le premier à se sacrifier, et qu'il ne sera pas permis à un pouvoir fantoche - prélude à un nouvel impérialisme - de s'installer au Sahara afin d'isoler le pays et l'enserrer entre deux mers.

Sa Majesté Hassan II, qui a prononcé son discours à Fès, était entouré de LL.AA.RR. le prince héritier Sidi Mohammed, le prince Moulay Er Rachid, le prince Moulay Abdellah, des membres du gouvernement, des représentants de l'armée de libération et des officiers généraux et supérieurs des FAR."

Agence United Press International :

"Rabat (Maroc), le 20/8 - Le roi Hassan II a déclaré mercredi que si le Maroc ne recouvrait pas avant l'automne le Sahara occidental qui fait l'objet du différend avec l'Espagne, la nation recourrait à la lutte armée pour regagner ce territoire riche en phosphates.

Le roi a déjà menacé d'organiser des opérations militaires pour recouvrer le Sahara occupé par l'Espagne, mais il ne l'a jamais fait en termes aussi catégoriques, ni en paraissant fixer une date limite pour le retour du territoire.

Dans son discours à la nation commémorant le vingt-deuxième anniversaire de la déportation à Madagascar du roi Mohammed V par la France et la naissance du mouvement de résistance contre le colonialisme, Hassan a déclaré que si la campagne diplomatique lancée par le Maroc pour recouvrer le Sahara échouait, il lancerait un appel aux armes et revêtirait un uniforme militaire pour assumer la conduite de la guerre.

Le roi Hassan a déclaré que le Maroc récupérerait le Sahara par des moyens pacifiques ou militaires avant octobre ou novembre, lorsque la Cour internationale de Justice aurait rendu son Avis sur la question.

'Nous voulons recouvrer le Sahara par des moyens pacifiques et judiciaires parce que nous sommes un peuple civilisé, et s'il est possible d'éviter la guerre, nous le ferons', a déclaré Hassan. 'La guerre est la dernière bataille que nous engagerons si nous échouons dans la bataille diplomatique que nous livrons actuellement'.

'Si nous échouons dans cette bataille diplomatique, je m'adresserai à vous, mon peuple bien-aimé, et je revêtirai en même temps un uniforme militaire qui symbolisera notre décision, car je tiens à être le premier combattant s'il en est besoin'.

Le roi a ajouté : 'Je demeure pessimiste, car nos chances de recouvrer notre territoire ne sont que de l'ordre de 50 p. 100. Nous devons donc être prêts à ne ménager aucun effort pour atteindre notre objectif'.

'Le Sahara espagnol, qui a une population très réduite, couvre une superficie de 266 000 km<sup>2</sup> le long de la côte occidentale de l'Afrique. De riches gisements de phosphates ont été découverts dans ces terres arides en 1963'."

Agence Reuter :

"Rabat, le 20/8/75 - Le roi Hassan II du Maroc a déclaré aujourd'hui qu'il recouvrerait le Sahara espagnol vers la fin de l'année.

Dans un discours radiodiffusé et télévisé, le roi a déclaré que le Maroc avait opté pour les moyens diplomatiques pour obtenir la restitution du Sahara, mais que si les moyens pacifiques n'aboutissent pas, le peuple marocain ne pourra que recourir à la lutte armée.

Le différend opposant le Maroc à l'Espagne au sujet du Sahara a été soumis à la Cour internationale de La Haye pour qu'elle rende un avis consultatif.

Le roi a déclaré que le Maroc adoptait à présent une attitude d'attente en attendant l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice qui devrait être rendu en octobre.

'Mais quel qu'en soit le résultat', a déclaré le roi, 'le Maroc recouvrera ses droits sur ses provinces spoliées, au plus tard vers la fin de cette année'.

Dans son discours commémorant le vingt-deuxième anniversaire du départ en exil de son père, le roi Mohammed V, le roi Hassan a déclaré que le Maroc se réservait le droit de réviser ses relations avec les autres 'pays frères' en fonction de leur position sur le Sahara occidental.

Il semble que cette référence vise en particulier l'Algérie.

Le Maroc a exprimé le mécontentement que lui cause le fait que l'Algérie n'appuie pas l'argument selon lequel le Sahara occidental fait partie intégrante du Maroc.

Le roi a indiqué que les chances du Maroc de rétablir sa souveraineté sur le Sahara par des moyens pacifiques étaient de l'ordre de 50 p. 100, mais il a ajouté que le Maroc libérerait cette région 'quel qu'en soit le prix'.

La Mauritanie revendique également le territoire."

Agence France Presse :

"Rabat, 20/8 - Le roi Hassan II du Maroc a indiqué que le Maroc avait opté pour la voie diplomatique pour récupérer ses territoires spoliés; 'cependant si jamais les moyens pacifiques n'aboutissaient pas', a-t-il dit, 'il ne resterait au peuple marocain que la voie de la lutte armée'.

Le roi s'adressait mercredi soir à la nation dans un discours radio-télévisé à l'occasion du vingt-deuxième anniversaire de la 'révolution du roi et du peuple'.

Le roi a ajouté que le Maroc adopte à présent une attitude d'attente en attendant l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice. 'Mais quel qu'en soit le résultat', a-t-il dit, 'le Maroc recouvrera ses droits sur ses provinces spoliées, pas plus tard que vers la fin de cette année'.

Le souverain chérifien a souligné que le Maroc conservait toute latitude pour réviser ses relations avec les autres 'pays frères et amis' en fonction de leur position sur la question du Sahara occidental.

Évaluant ensuite les 'chances du Maroc de récupérer son Sahara', le roi a affirmé qu'elles étaient de 'l'ordre de 50 p. 100 dans les conditions les plus pessimistes'. 'Mais, en tout état de cause, le Maroc libérera son Sahara quel qu'en soit le prix', a-t-il souligné. 'Pour ce faire, le Maroc doit se mobiliser à tous les niveaux pour accélérer le développement intérieur'."

Les passages susmentionnés vous sont communiqués pour votre information. Si, par la suite, le Gouvernement espagnol le juge opportun, il vous priera de faire publier le texte de la présente lettre comme document officiel.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Espagne  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies.

(Signé) Jaime de PINIÉS

-----

